

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille onze le neuf novembre
A vingt heures trente
S'est réuni le Conseil Municipal de LE TRANGER dûment
Convoqué à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José
BLANCHET, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHET Marie-José, MM.
TURPIN Guy, BEIGNEUX Thierry, LEVEQUE Michel,
JUBERT Paul, MATHON Frédéric, HERVIER Roger,
BONAMY Patrick, NICERON André, BANEUX Serge.

Secrétaire de séance : M. TURPIN Guy.

Date de la convocation : 27 octobre 2011

OBJET: PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE POUR L'INDRE.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune du TRANGER, réunie en Conseil Municipal, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

.../...

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

- .../...
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
 - La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
 - L'étude par FRR des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
 - L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures des Transports (SNIT).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire,



M. J. BLANCHET

Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture
Le : 10 Novembre 2011

Publié, affiché
Le :

Notifié le :